PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le 01 OCT. 2026

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

Le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Amaury DE SAINT-QUENTIN en qualité de préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

VU le décret du 18 juin 2025 portant nomination de Madame Maxime AHRWEILLER ADOUSSO en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :
- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 1er octobre 2026 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Saverne en date du 21 septembre 2026 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 30 eptembre 2026.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République - 67073 STRASBOURG CEDEX

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, le président du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale,
Maxime AHRWEILLER ADOUSSO

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

*Vous pouvez également exercer un **recours en référé** sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.*

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
COMMUNES DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal *Suppléant éventuel*	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département *Suppléant éventuel*	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président *Suppléant éventuel*
STILL	*Molsheim*	*Saverne*	Monsieur Bruno HELBERT *Madame Carine LUX*	Madame Chantal SITTLER *Madame Audrey HAUQUIN*	Madame Chantal OHREL
STOTZHEIM	*Sélestat-Erstein*	*Colmar*	Madame Marie-Josée DUCHEMANN GREGORIO *Madame Pauline FABRY*	Madame Laura KLINGLER *Monsieur Laurent VONVILLE*	Madame Vanessa STEINLECHNER née WOEHREL *Madame Marie Rose METZ née WERNERT*
STRUTH	*Saverne*	*Saverne*	Madame Cathie WUERTZER *Madame Ines WENDLING*	Monsieur Jean-Pierre HAENEL *Monsieur Claudy REUTENAUER*	Madame Fanny MILLEMANN *Madame Sabine LEIBUNDGUTH*
SUNDHOUSE	*Sélestat-Erstein*	*Colmar*	Monsieur Christophe HAUERT	Madame Christiane ANSTETT	Madame Geneviève SATTLER
SURBOURG	*Haguenau-Wissembourg*	*Strasbourg*	Madame Cathie BASTIAN *Madame Anne MULLER*	Madame Estelle DOLLINGER	Monsieur Nicolas FENNINGER
THAL-DRULINGEN	*Saverne*	*Saverne*	Monsieur Laurent WEISSENBACHER	Monsieur Frédy BACH	Monsieur Martin STUTZMANN
THAL-MARMOUTIER	*Saverne*	*Saverne*	Monsieur Serge MORGENTHALER *Madame Denise KOEHLER*	Madame Marie Cécile KIEFFER *Monsieur Rémy EHRHART*	Monsieur Lucien BAUMANN *Monsieur Eric STENGER*
TIEFFENBACH	*Saverne*	*Saverne*	Madame Liliane ENSMINGER *Madame Mélissa BUREL*	Monsieur Jean-Luc UNTEREINER *Monsieur Rémy KLEITZ*	Monsieur Jacky ENSMINGER *Monsieur Daniel ENSMINGER*
TRIEMBACH-AU-VAL	*Sélestat-Erstein*	*Colmar*	Monsieur Jean-Claude WENDLING *Monsieur Jean-Louis GRELIER*	Monsieur Francis DOLLE *Madame Thérèse DOLLE*	Monsieur Fernand SCHULTZ *Monsieur Jean-Georges HIRSCHFELL*
TRUCHTERSHEIM	*Saverne*	*Saverne*	Monsieur Florian DURINGER *Monsieur Nicolas GRIES*	Madame Fabienne RAPINAT *Monsieur Pierre HOENEN*	Monsieur Alain MAYER *Madame Corinne VOGEL*
UHLWILLER	*Haguenau-Wissembourg*	*Strasbourg*	Madame Aurélie LIENHARDT	Monsieur Daniel WENDLING	Monsieur Jean-Marie GASSER
UHRWILLER	*Haguenau-Wissembourg*	*Strasbourg*	Madame Audrey SCHMITT *Monsieur Norbert MULLER*	Monsieur Loic STEIG *Monsieur Dominique ROTH*	Monsieur Alexis FRICKER *Monsieur Henri FICHTER*
URBEIS	*Sélestat-Erstein*	*Colmar*	Madame Julie DIETTE *Madame Fabienne BREITEL*	Monsieur Michael GRANDJEAN *Madame Stéphanie LABAT*	Monsieur Laurent SCHUPP *Madame Carmen BRAUN*
URMATT	*Molsheim*	*Saverne*	Monsieur Orso ESCARTIN *Madame Sabrina BOLLI*	Madame Lydia ECK *Monsieur Michèle LUDWIG*	Monsieur Pierre KLOTZ *Madame Marie-Thérèse GAGNIERE*
UTTENHEIM	*Sélestat-Erstein*	*Colmar*	Madame Mélanie BOVIS *Madame Sandrine BALDINGER*	Monsieur Philippe KAISER *Madame Josiane FREYTHER*	Madame Annette JAEGLI *Monsieur Pierre NOLD*
UTTENHOFFEN	*Haguenau-Wissembourg*	*Strasbourg*	Madame Amandine FORTIN *Monsieur Gilles FLAIG*	Madame Laetitia SEYFRIED *Madame Léa SEYFRIED*	Madame Betty GASSER